

DATE DE PUBLICATION : 11 janvier 2023

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 9 janvier 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEBLANC, directeur des Services bancaires et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sophie PEREZ, adjointe au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Services bancaires, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEBLANC et Mme Sophie PEREZ, M. Philippe LEBLANC peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 10 janvier 2023

Emmanuelle ASSOUAN